

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	24.06.2024	Folio n°
	Délibération	2024-67	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte  
Normand'Innov**

**Siège Social**  
Flers Agglo  
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX  
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

**SEANCE N° 14 DU 24.06.2024**  
4 questions numérotées 2024-67 à 2024-70

## DELIBERATION

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Pôle Services de Flers Agglo – 35 Rue Saint Sauveur – 61100 FLERS, sous la présidence de Yves GOASDOUE – 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Conseillers titulaires** : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

**Conseillers suppléants** : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Alain LANGE	Sylvie THIEULENT	Ensemble de la séance

**Procurations** :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

**Excusés** : Sophie GAUGAIN et Laurent BEAUVAIS (ensemble de la séance)

**Absentes** : Catherine MEUNIER et Julie BARENTON-GUILLAS (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2024-67 à 2024-70	6	6

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
18.06.2024	11 H 00	Jacques FORTIS	11 H 45	27.06.2024	28.06.2024

# RAPPORT

Présenté par  
Yves GOASDOUE  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	14	24.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				1	2024-67

<b>OBJET</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE</b>
--------------	--

YZ/AA/EA

Chers collègues,

L'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

**« Dans la séance où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ».**

L'article L 5211-1 du C.G.C.T. rend cet article applicable aux Syndicats Mixtes.

S'agissant de la présentation des comptes administratifs 2023 pour lesquels la Présidente ne peut voter, il appartient à l'Assemblée de désigner son Président, étant rappelé que l'article L 2121-21 du même Code précise notamment :

**« Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.**

**Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ».**

Cependant, le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

## IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

**ELIRE** votre Président de séance pour le vote de la question portant sur le compte administratif 2023.

*Monsieur Yves GOASDOUE est élu à l'unanimité.*

*CERTIFIE CONFORME.*

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Yves GOASDOUE